



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de SAINT-MEDARD-DE-PRESQUE – LOT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 04 juin 2026

Salle des fêtes de Saint-Médard-de-Presque

Séance du Conseil municipal

Le 04 juin 2026

Présents

Madame la Maire, les adjoints et les conseillers municipaux et les personnes invitées selon la feuille de présence.

Préalable

Line Rhode fait proposition d'une nouvelle formule de saisie des réunions et conseils au moyen d'enregistrement audio. Cette formule est proposée à l'origine par Stéphane de Coninck, laquelle, a fait ses preuves auparavant en milieu professionnel. Line Rhode propose de traiter les enregistrements via une IA protégée qui empêche toute exportation incontrôlée. Le conseil approuve cette disposition.

QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal précédent

Le procès-verbal de la séance précédente est soumis à l'approbation du conseil municipal et est acté comme reporté au prochain conseil municipal (jeudi 11 juin 2026) dans l'attente d'une édition complémentaire mentionnant certains aspects comme la présence de M. Montourcy (conseiller aux décideurs locaux), des échanges à propos d'informations générales, de points détaillés sur la gestion de l'eau et le budget de l'assainissement, sur la question du projet de rénovation des logements communaux et de la maison « Rougié », ainsi que les questions diverses et les échanges avec le public qui ont eu lieu.

2. Réélection des adjoints au maire

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la Préfecture a désormais validé et enregistré les démissions des adjoints issues de la première constitution du Conseil municipal. Cette validation administrative permet de procéder à une nouvelle élection des adjoints dans le respect des règles de la parité.



Il est également pris acte de la modification de la composition du Conseil municipal consécutive à la démission de Madame Isabelle Genson, remplacée par Monsieur Benoît Roudeix, suivant l'ordre du tableau.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de porter le nombre d'adjoints de deux à trois afin de mieux répartir les responsabilités et les missions municipales. Elle précise que cette évolution n'entraînera aucune augmentation de l'enveloppe budgétaire consacrée aux indemnités des élus, l'un des trois adjoints ayant fait connaître sa volonté de ne percevoir aucune indemnité de fonction.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition. Il est procédé à l'élection des adjoints au maire à main levée. Les résultats du scrutin permettent l'élection, à la majorité absolue, des adjoints suivants :

- Premier adjoint : Monsieur Cédric Joly ;
- Deuxième adjointe : Madame Maryse Jammes ;
- Troisième adjoint : Monsieur Stéphane De Coninck.

Les intéressés sont immédiatement déclarés élus et installés dans leurs fonctions.

3. Délégations de fonction et signatures

Le conseil municipal examine l'organisation des délégations de fonction au sein de l'équipe municipale.

Les domaines suivants sont évoqués :

- bâtiments communaux ;
- voirie ;
- eau et assainissement ;
- urbanisme.

Il est rappelé que les délégations s'accompagnent d'une délégation de signature pour les actes relevant du domaine concerné. Les élus concernés sont désignés afin d'assurer le suivi des dossiers et faciliter le fonctionnement quotidien de la commune. Il s'agit de Maryse Jammes et Stéphane de Coninck pour les bâtiments communaux et l'urbanisme ; et de Cédric Joly pour l'assainissement et la voirie.

4. Désignation des représentants dans les organismes extérieurs



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de SAINT-MEDARD-DE-PRESQUE – LOT

Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le conseil procède à la désignation des représentants appelés à siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de Cauvaldor. Le représentant titulaire nommé est Cédric Joly et son suppléant Benoît Roudeix.

Cette commission intervient notamment lors des transferts de compétences entre les communes et l'intercommunalité afin d'évaluer les conséquences financières de ces transferts.

Lot Ingénierie (anciennement SDAIL)

Le conseil désigne également un représentant titulaire (Maryse Jammes) et un suppléant (Stéphane de Coninck) auprès de Lot Ingénierie.

Il est rappelé que cette structure accompagne les collectivités dans leurs projets techniques et d'aménagement et met à disposition une assistance en ingénierie.

5. Désignation des représentants aux commissions de Cauvaldor

Les différentes commissions communautaires sont présentées. Un échange a lieu afin d'identifier les commissions les plus pertinentes pour la commune. Les élus se positionnent selon leurs centres d'intérêt et leurs compétences et dans l'ordre de priorité. Les représentants sont ensuite désignés.

- Finances, budget et commande publique (Cédric Joly)
- Développement économique (Line Rhode)
- Urbanisme, planification, transition écologique, habitat (Stéphane de Coninck)
- Culture et patrimoine (Emmanuelle Rozenblat)
- Santé et solidarités (Maryse Jammes)
- Voirie, cœur de village et usage du bâti (Stéphane de Coninck)
- Sport, jeunesse et petite enfance (Angelique Simon)

6. Participation aux frais de fonctionnement des écoles de Saint-Céré

Le conseil est amené à délibérer sur la participation financière de la commune aux frais de fonctionnement des écoles de Saint-Céré accueillant des enfants domiciliés sur la commune.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE de SAINT-MEDARD-DE-PRESQUE – LOT

Il est précisé que :

- 4 élèves sont scolarisés en maternelle ;
- 8 élèves sont scolarisés en élémentaire.

Le montant demandé par la commune de Saint-Céré s'élève à **8 689,77 €**.

Après discussion, la participation est approuvée.

7. Subventions aux associations

Le conseil examine les demandes de subventions reçues pour l'année.

Parmi les associations concernées :

- Le Comité des fêtes ;
- Un temps pour tous
- Les Saint-Médard de Presque ;
- Les Amis de l'école ;
- Le Spéléo Club de Saint-Céré ;
- Le Musée de la Résistance et de la Déportation ;
- Le Secours Populaire ;
- Diverses associations bénéficiant habituellement d'un soutien communal.

Échanges sur la politique associative

Les élus soulignent la richesse du tissu associatif local et la qualité des animations organisées sur la commune.

Une réflexion est engagée sur l'évolution du mode de soutien communal :

- maintien d'une subvention de fonctionnement ;
- acquisition progressive de matériel communal mutualisé (tables, chaises, équipements festifs, matériel de cuisine, etc.) ;
- mise à disposition de ce matériel à l'ensemble des associations.

Cette orientation permettrait :

- une meilleure équité entre associations ;
- une mutualisation des équipements ;



- une réduction des coûts à long terme ;
- une simplification du stockage et de la gestion du matériel.

Le principe recueille un accueil favorable mais encore réservé au titre de considérations organisationnelles et fonctionnelles non encore éclaircies. En outre beaucoup d'élus présents sont engagés dans des associations ainsi les questions en suspens et les décisions de subventions feront donc l'objet d'un travail complémentaire avec les associations concernées lors d'un conseil exceptionnel.

8. Droit à la formation des élus

Le conseil délibère sur le droit individuel à la formation des élus.

Conformément à la réglementation, une enveloppe correspondant à environ 2 % du montant des indemnités des élus est réservée au financement de formations.

Le conseil approuve cette disposition.

9. Adressage – Route de la Maisonneuve

Le conseil examine la demande d'adressage de la grange de monsieur Lamouroux Vincent équipée de panneaux photovoltaïques.

L'attribution d'une adresse est nécessaire pour permettre certaines démarches administratives et contractuelles liées à la production d'électricité. Après vérification sur le terrain, le bâtiment pourrait être enregistré au **60 Route de la Maisonneuve**.

La délibération est adoptée.

Deux nouveaux adressages seront examinés prochainement, celui de l'alambric de Serge Rioll et celui de la grange d'Yvette Poncie.

QUESTIONS DIVERSES

10. Prime carburant des agents municipaux

Le conseil est saisi par madame Karine Boissier d'une demande relative à la mise en place de la prime carburant.

Les élus échangent sur :

- le principe de la prime ;



- les possibilités d'exonération prévues par l'État ;
- la méthode de calcul ;
- l'impact budgétaire pour la commune.

Le conseil estime nécessaire de disposer d'éléments complémentaires avant de statuer définitivement.

La décision est reportée à une prochaine séance afin d'établir un mode de calcul objectif et équitable.

11. Travaux d'éclairage public du lotissement

Le conseil est informé d'un écart important entre le montant initialement prévu et le coût actualisé du projet d'éclairage public du lotissement par l'ajout supposé d'un candélabre supplémentaire.

Un complément d'information sera demandé afin de détailler ou de confirmer précisément les prestations supplémentaires expliquant cette augmentation.

Les élus souhaitent également étudier les possibilités futures :

- d'éclairage LED modulable ;
- de réduction de consommation ;
- d'intégration éventuelle de dispositifs photovoltaïques ou d'autoconsommation.

12. Syndicat de l'eau

Compte rendu de la réunion du syndicat de l'eau

Les principaux sujets abordés concernent :

- la cartographie numérique des réseaux ;
- l'amélioration du suivi des canalisations ;
- la localisation des fuites ;
- les futures obligations réglementaires.

Il est rappelé que la cartographie numérique des réseaux d'eau devrait devenir progressivement obligatoire d'ici 2030 /2032.

Concernant Saint-Médard-de-Presque, il est souligné que :



- le réseau est globalement récent ;
 - son état est jugé satisfaisant ;
 - le rendement apparaît bon au regard des moyennes observées.
-

13. Réunions intercommunales et organismes partenaires

Les élus présentent plusieurs comptes rendus :

. Conseil communautaire de Cauvaldor

Présentation des commissions et organisation communautaire sans exception à l'organisation déjà connue.

. SYDED

Présentation des différents pôles d'activité et des actions menées dans les domaines de l'eau, de l'environnement et des déchets (possibilité de commander des analyses pour l'assainissement).

. Direction Générale des Finances Publiques

Présentation des nouvelles règles budgétaires et du rôle du conseiller aux décideurs locaux dans l'accompagnement des communes.

. Rencontre du Département avec les élus du canton de St Céré à Cahors

Rencontre avec le Président du Conseil Départemental et les conseillers départementaux de notre canton. A été présenté le budget du département, son affectation et ce que nous pouvions en attendre. Ce rendez-vous a donné lieu à des rencontres, échanges, prises de contacts et coordonnées en vue des aides, soutien, informations dans le cadre des projets visés sur notre commune.

14. Communication municipale

Un point est réalisé sur :

- Panneau Pocket ;
- les SMS d'alerte ;
- les alertes météo ;
- les informations liées aux risques (canicule, écobuage, moustiques, etc.).



Plusieurs retours positifs des habitants sont signalés avec un accueil très favorable. Entre le mois de mai et celui de juin ce support de communication a déjà totalisé 1062 lectures, représentant 75% des foyers.

Une réflexion est engagée afin d'optimiser les envois et limiter les coûts tout en maintenant un bon niveau d'information de la population.

15. Logements communaux

Les devis concernant le remplacement des huisseries des logements communaux ont enfin été reçus.

Les élus évoquent :

- les exigences énergétiques associées aux demandes de subventions ;
- les diagnostics avant/après travaux ;
- les possibilités d'amélioration thermique ;
- les solutions complémentaires pour le confort d'été.

Une présentation détaillée sera effectuée lors d'une prochaine séance.

16. Demande de financement en vue de travaux à réaliser par des locataires

Une demande concernant l'achat de peinture pour des travaux à réaliser par des locataires est examinée.

Le conseil estime qu'il convient d'harmoniser les pratiques et de vérifier les dispositions prévues dans les contrats de location avant toute décision générale. La décision est reportée.

17. Aire de camping-car « Frauciel »

Le dossier des astreintes d'urbanisme reste en cours de traitement. Il est précisé que le recouvrement de ces astreintes ne relève pas de la commune mais des services de l'État, par l'intermédiaire de la Préfecture.

Un rendez-vous est prévu au mois de juin avec les services préfectoraux afin de faire le point sur les différents dossiers, les interlocuteurs ayant récemment changé. Cette rencontre permettra de réexposer les situations concernées et de clarifier les modalités de suivi et de recouvrement.



Le conseil est informé qu'une inscription budgétaire devra probablement être prévue en fonction des conclusions de cette réunion. Toutefois, il est décidé d'attendre les précisions apportées par la Préfecture avant d'engager toute démarche complémentaire.

Concernant les dossiers évoqués, il est rappelé que les astreintes concernent essentiellement le non-respect des délais d'enlèvement de certains conteneurs ou équipements. La procédure de recouvrement apparaît toutefois complexe, tant sur le plan administratif que pratique, et pourrait rester difficile à mettre en œuvre même après intervention des services préfectoraux et la restitution financière s'annonce encore bien lointaine.

18. Plantation du mai

Le conseil évoque l'organisation d'une opération de plantation du mai prévue à l'automne prochain. Afin de bénéficier des meilleures conditions de reprise des végétaux, la période d'octobre est privilégiée, éventuellement le 4 octobre sur la place de la mairie. Il est envisagé d'organiser une matinée ou une demi-journée de plantation associant les élus et les habitants. La date reste à préciser en fonction du calendrier communal et des disponibilités de chacun.

19. Plan Communal de Sauvegarde

Concernant le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), les élus rappellent la nécessité de procéder à sa mise à jour. Plusieurs éléments doivent être révisés, notamment les coordonnées des services partenaires, les listes des personnes vulnérables ainsi que certains contacts devenus obsolètes. Il est proposé que la commission communication se réunisse afin d'examiner le document dans son ensemble et d'en préparer l'actualisation.

20. Réunions à venir

Les prochaines échéances institutionnelles sont rappelées :

- Conseil communautaire le 24 juin ;
- Réunion avec la gendarmerie le 27 juin ;
- Formation organisée par l'Association des Maires de France (AMF) le 11 juin ;
- Université des maires prévue début juillet.



21. Maison « Rougié »

Un point est réalisé sur le dossier de la Maison « Rougié ». Les élus constatent que le bâtiment n'est toujours pas sécurisé et ne peut donc pas être ouvert au public dans des conditions satisfaisantes. Avant toute visite élargie, il apparaît nécessaire de limiter l'accès au site et de prévoir les équipements de sécurité adaptés. Une rencontre entre élus est envisagée afin d'examiner sur place les interventions à réaliser et de définir les prochaines étapes du projet.

22. « Village à venir »

Les élus évoquent les dispositifs d'aide et d'accompagnement existants permettant de financer des études ou des projets de développement communal. Il est rappelé que certaines démarches reposent sur une réflexion à long terme, pouvant s'étendre sur une vingtaine d'années, afin d'anticiper les évolutions du territoire et de mobiliser progressivement les financements disponibles.

Il est souligné que la commune se trouve encore dans une phase de réflexion préliminaire. L'objectif est avant tout de se poser les bonnes questions sur l'avenir du village, son développement et les projets susceptibles d'être portés dans les années à venir. Le travail déjà engagé avec la maison « Rougié » constitue une base de réflexion utile pour la suite.

Il est également mentionné que l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) sera lancé en juin 2026 ; que la date limite de dépôt des candidatures est fixée au 28 septembre 2026 ; que les communes retenues seront désignées à la fin de l'année 2026 pour un démarrage des études début 2027 et que d'ores et déjà une rencontre ou réunion est programmée le 27 septembre avec un groupe de communes engagées dans une démarche similaire, ce qui permettra de recueillir des retours d'expérience et d'alimenter la réflexion communale.

23. Remplacement du photocopieur de la mairie

Le conseil examine une proposition concernant le remplacement du photocopieur de la mairie.

L'offre présentée prévoit :

- un coût d'installation d'environ 150 € ;



- la possibilité de réaliser des impressions en noir et blanc et limiter la couleur au possible ;
- un suivi statistique mensuel des volumes d'impression.

Les statistiques actuelles font apparaître un volume moyen d'environ :

- 1 500 copies couleur ;
- 675 copies noir et blanc.

Les élus échangent sur l'opportunité du remplacement. Il est relevé que le matériel actuel fonctionne encore correctement et qu'aucune urgence particulière n'impose son renouvellement immédiat.

La proposition est considérée comme une offre de remplacement à étudier. Le principe retenu est de poursuivre l'utilisation du matériel existant et de reporter la décision au moment où celui-ci présentera des signes de défaillance ou nécessitera des réparations importantes.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire remercie les participants puis cède la parole aux habitants présents dans le public. Monsieur Jammes se réjouit des bienfaits de la rencontre du Département avec les élus du canton de St-Céré à Cahors et du bénéfice évident que la commune pourrait en tirer. En l'absence d'autre intervention dans le public, madame la Maire lève la séance.